

Conférence donnée par M. Habib TOUHAMI le 7/3/2012 à la Faculté des Sciences Economiques de Tunis à l'invitation du Club des Economètres Tunisiens

SEUIL DE PAUVRETE, POPULATION PAUVRE

Par Habib TOUHAMI

Qui dit seuil de pauvreté et population pauvre dit naturellement pauvreté. En dépit des apparences, la pauvreté est une notion difficile à définir, à mesurer et à saisir dans ses diverses dimensions. Il y a d'abord la pauvreté la plus courante, celle qui nous parle directement, c'est-à-dire **la pauvreté monétaire**. Celle-ci peut être **absolue** ou **relative**. Dans l'optique absolue, un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à un seuil de pauvreté préalablement défini. Or le concept de niveau de vie est lui-même modulable à souhait dans la mesure où il peut aller plus loin que le revenu pour englober le bien-être, la qualité de vie, la solidité des liens sociaux, le respect de soi, etc. Sommairement, le niveau de vie est mesuré par le revenu disponible d'un ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (on y reviendra un peu plus loin). Mais d'autres indicateurs peuvent être pris en considération. Ils sont matériels comme le nombre de réfrigérateurs et de télévisions par 1000 personnes, ou immatériels comme l'espérance de vie à la naissance par exemple. Mais si toute la population d'un pays est pauvre, parler de pauvreté d'un individu ou d'un ménage n'aurait évidemment pas beaucoup de sens. La pauvreté relative s'établit alors en rapport avec le niveau de vie moyen du pays dans lequel on vit.

En tout état de cause, **la pauvreté monétaire** est à mesurer aussi bien en termes absolus qu'en termes relatifs. Dans le premier cas, c'est la situation strictement individuelle qui prime, dans l'autre c'est la situation globale de la société et la répartition des richesses produites qui sont mises en relief.

Toutefois, la pauvreté monétaire ne peut rendre compte à elle seule du caractère multidimensionnel de la pauvreté. Nous distinguons d'abord **la pauvreté des conditions de vie**. Sous cet angle, un ménage pauvre est un ménage qui cumule un ensemble d'handicaps : alimentation déséquilibrée, accès difficile des enfants aux meilleurs établissements scolaires, manque de soins de santé, environnement culturel régressif, quartiers difficiles, etc. A elles seules, les conditions de logement produisent une grande part de la pauvreté « héritée » ou transmissible. Nous distinguons ensuite **la pauvreté en potentialités et capacités**. Potentialités et capacités entretiennent une relation dialectique puisque les capacités renvoient en fin de compte aux différentes combinaisons possibles des potentialités. Ce type de pauvreté fait référence à l'insuffisance du cumul économique, social et culturel susceptible d'assurer une sortie durable de la situation de pauvreté, mais il fait référence aussi à l'apathie et plus globalement à certaines attitudes passives adoptées parfois par la population pauvre elle-même. Le PNUD s'attache depuis des années à faire prendre en considération la pauvreté en potentialités et capacités allant jusqu'à définir le développement comme un processus « conduisant à l'élargissement de la gamme des possibilités offertes à

chacun» et la pauvreté comme étant la «privation des possibilités de choix et d'opportunités qui permettraient aux individus de mener une vie décente».

Naturellement, les différentes formes de pauvreté s'accumulent et s'interfèrent. La pauvreté matérielle induit invariablement la pauvreté des conditions de vie, laquelle induit à son tour la pauvreté en potentialités et capacités, et ainsi de suite.

Mesure de la pauvreté monétaire

La pauvreté monétaire se mesure généralement en référence à un niveau donné de revenu ou de consommation. **Le contenu alimentaire du seuil de pauvreté** est déterminé par plusieurs méthodes. **Le seuil biologique** prend en considération les besoins alimentaires de base exprimés en nombre de calories par jour et par personne, 2100 à 2500 kcal selon les normes retenues. **Le seuil normatif** prend en considération les besoins biologiques tout en les corrigeant en fonction des besoins indispensables tels qu'ils sont jugés ainsi par la population concernée. **Le seuil relatif** tient compte de la consommation d'un pourcentage donné de la population ayant le niveau de vie le plus bas : dernier quintile, décile, etc. **Le seuil mixte** associe les approches biologique et relative en prenant en considération les produits alimentaires les plus consommés correspondant aux besoins nutritionnels situés dans la fourchette 2100-2500 kcal. Quant au **contenu non alimentaire du seuil**, il est calculé, soit en rapport avec la pondération de la consommation non alimentaire dans la consommation totale (approche consommation), soit selon l'estimation des besoins non alimentaires (approche besoin).

L'INS et la Banque Mondiale prennent en considération les habitudes alimentaires et la structure des dépenses de la catégorie des 20 % les plus pauvres de la population (20ème centile). L'Oms et la Fao prennent en compte les besoins en calories, protéines, fer, vitamines, etc. Cette approche se base sur l'appréciation de l'apport énergétique susceptible d'assurer entretien et croissance pour l'enfant et d'assurer pour l'adulte l'apport énergétique nécessaire à l'entretien et au maintien de l'activité.

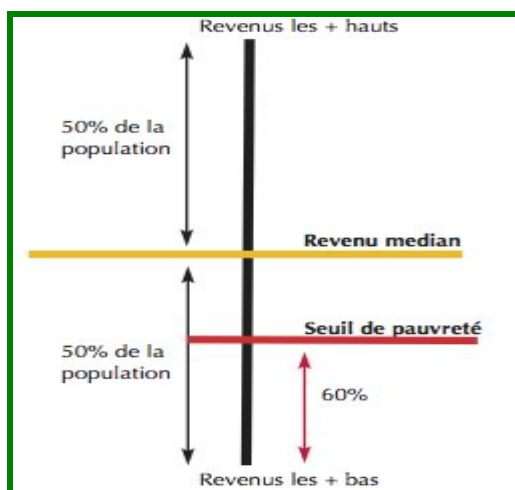
Besoins nutritionnels des femmes* et des hommes				
Nutriment	Femme adulte par jour	Homme adulte par jour	Femme adulte pour 1 000 kcal ¹	Homme adulte pour 1 000 kcal ²
Calcium (mg)	1 000	1 000	500	350
Fer (mg) ³	24	11	12	4
Vitamine A (µg ER)	500	600	250	210
Vitamine C (mg)	45	45	23	16
Vitamine E (mg)	7,5	10	3,6	3,6
Niacine (mg)	14	16	7	6
Protéines (g)	50	63	25	22,5

¹ Sur la base d'un apport calorique total de 2 000 kcal par jour.
² Sur la base d'un apport calorique total de 2 800 kcal par jour.
³ Sur la base d'une biodisponibilité de 12%.

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des besoins accrus des femmes enceintes et allaitantes

Le Bureau International du Travail (BIT) considère pour sa part que la pauvreté doit être appréhendée sous l'angle de la vulnérabilité. Pour lui, certaines populations considérées comme non pauvres par les statistiques officielles sont en réalité en situation de vulnérabilité, soit parce qu'elles ne disposent pas de ressources matérielles ou socioculturelles suffisantes pour être recyclées dans l'appareil productif, soit parce que les programmes nationaux de « développement social » les maintiennent artificiellement au-dessus du seuil de pauvreté. Parmi ces populations, le BIT distingue la population active sous-employée, les travailleurs saisonniers dans l'agriculture, le tourisme et le BTP, les chômeurs, jeunes en particulier, etc. C'est ainsi que le BIT estime la population pauvre en Tunisie à 1.685.000 personnes en 1990 contre 544.000 seulement pour l'INS (les taux de pauvreté correspondants étant 20,7% et 6,7%).

En termes relatifs, le seuil de pauvreté est calculé en référence au revenu médian avant impôts, c'est-à-dire au revenu partageant la population en deux moitiés égales, la première moitié de la population disposant d'un revenu supérieur au revenu médian, l'autre moitié disposant d'un revenu inférieur au même revenu médian. Revenu médian et revenu moyen n'ont évidemment pas le même sens puisque le revenu moyen n'est que la division du revenu net disponible par le nombre total d'habitants alors que le calcul du revenu médian fait appel à des techniques mathématiques bien plus élaborées. Le seuil de pauvreté est alors constitué par le revenu inférieur à 50 ou 60% du revenu médian. Généralement, le revenu médian est inférieur au revenu moyen en raison, notamment, de la répartition inégalitaire des revenus.



Si l'on procédait ainsi, la population pauvre en Tunisie se situerait en 2005 à 15,6% de la population totale pour un seuil correspondant à 50% du revenu médian et à 22,2% pour un seuil correspondant à 60%, contre 3,8% seulement par la méthode de l'INS. L'écart entre la population pauvre correspondant aux deux seuils, 50% et 60% du revenu médian, dépend en fait de deux paramètres principaux : la répartition des revenus telle

qu'elle peut être mesurée partiellement par l'indice GINI, l'impact des mécanismes de redistribution des revenus. Mais l'écart quant au taux de pauvreté selon le PNUD, le Ministère des affaires sociales ou de l'INS ne relève que de la méthode retenue pour définir le seuil de pauvreté.

Taux de pauvreté selon le seuil retenu en 2005

Méthode du seuil	Taux	Méthode du seuil	Taux
INS selon l'ancienne méthode	2,3%	INS Nouvelle méthode (pauvreté)	3,8%
PNUD	19,2%	INS Nouvelle méthode (vulnérabilité)	11,4%
MAS PNAFN	7,3%	50% du revenu médian	15,6%
MAS Ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale	12,1%	60% du revenu médian	22,2%

La taille du ménage intervient dans l'appréciation de la consommation moyenne par individu (nous faisons volontairement abstraction de la nuance entre nombre de personnes du ménage et nombre d'unités de consommation, sachant que c'est ce nombre qu'il faut retenir). A niveau de vie équivalent, les dépenses alimentaires sont relativement individualisées, mais les dépenses de logement ne sont nécessairement pas proportionnelles à la taille du ménage. Pour en tenir compte, les statisticiens font appel à une échelle d'équivalence, attribuant, par exemple, la pondération 1 pour le premier adulte ; 0,7 pour les suivants ; 0,5 pour les enfants de moins de 14 ans (échelle d'équivalence d'Oxford).

Dépense moyenne par personne et par an en 2005 selon la taille du ménage en Dinars

Taille du ménage	Dépense individuelle	Dépense par ménage
De 1 à 2	2876	4845
De 3 à 4	2381	8560
De 5 à 6	1669	9003
De 7 à 8	1209	8869
Plus de 9	1025	10257
Moyenne	1820	8211

Source : INS

Mesure de la pauvreté non monétaire

La mesure de la pauvreté non monétaire est bien plus problématique puisqu'elle concerne les déficiences liées à la santé, l'éducation, le logement, les relations sociales, l'impuissance et le manque d'estime de soi, etc. Dans ce cas la référence au seul revenu ne suffit pas. Du reste, la consommation est un bien meilleur indicateur que le revenu

puisque la consommation est généralement mieux mesurée que le revenu (cas tunisien). Cependant, un niveau de consommation situé marginalement juste au dessus du seuil de pauvreté n'est pas trop différent en fait du niveau de consommation situé marginalement au-dessous du même seuil.

Le prix Nobel Amartya Sen juge que la pauvreté non monétaire doit être mesurée en rapport avec les besoins et les « capacités ». Il fait prévaloir que le bien-être est un phénomène multidimensionnel et qu'il doit donc être défini en relation avec la capacité des individus à se définir une vie décente sur la base de leur espace de liberté fonctionnelle. Le bien-être intéresse les déficiences en santé, nutrition, éducation et condition de vie. L'espérance de vie à la naissance et les taux de mortalité maternelle et infantile servent d'indicateurs de la pauvreté sanitaire. Le niveau d'alphabétisation, le taux de scolarité par genre et le nombre moyen d'années de scolarité pour les 6-18 ans servent d'indicateurs de la pauvreté éducative. Quant à la pauvreté en conditions de vie, elle est saisie en rapport avec les conditions d'habitation. Toutefois, la prise en compte des capacités reste parcellaire et sujette à discussion.

Quoi qu'il en soit, Sen définit la pauvreté non monétaire comme l'absence d'opportunités d'intégration sociale et économique. Dans cette optique, une société en développement est une société qui élargit les possibilités d'accès à la valorisation et un individu pauvre est un individu qui ne dispose pas d'opportunité réelle à la promotion sociale.

La pauvreté selon l'INS

L'Institut National de la Statistique calcule le taux de pauvreté en estimant l'effectif des personnes vivant au dessous du seuil de pauvreté d'après les résultats des enquêtes sur le budget de consommation des ménages. Le seuil de pauvreté est calculé en partant d'une population de référence à faible revenu, soit la population située autour du 20^{ème} percentile des dépenses des ménages (le 20^{ème} percentile correspond au revenu au-dessous duquel vivent 20% de la population les plus pauvres). Jusqu'à récemment, la composante alimentaire est calculée sur la base du coût de la calorie de la ration alimentaire et du besoin énergétique minimum de la population de référence (1800kcal /jour). Le calcul de la composante non alimentaire (habillement, habitation, etc.) est effectué sur la base des coefficients budgétaires de la population de référence. Deux seuils sont calculés, l'un intéressant la population communale, l'autre la population non communale.

L'INS a publié en Juin 2011 une note relative à la nouvelle méthode adoptée par ses services. Cette méthode permet de calculer deux seuils de pauvreté : un seuil haut ou **seuil de vulnérabilité** et un seuil bas ou **seuil de pauvreté extrême**. Les deux seuils sont calculés à partir de la même population de référence dans les deux milieux. La composante alimentaire du seuil est calculée sur la base des besoins énergétiques recommandés (2200 kcal/jour) et du coût unitaire de la calorie. La composante non alimentaire est calculée au moyen d'un modèle de régression du type :

$Y = a \text{ Log } (X) + bX + cZ + d$; X étant dépenses totales ; Y part des dépenses alimentaires ; Z taille du ménage.

En 2005, la pauvreté extrême a concerné 400.000 personnes (3,8% de la population), la vulnérabilité 1.200.000 personnes (11,5% de la population). Dans ces conditions la population vulnérable, située au niveau de la consommation moyenne entre le seuil haut et le seuil bas, se monterait à 800.000 personnes.

Taux de pauvreté selon les méthodes en %. Source : INS

	1995	2000	2005
Vulnérabilité selon la nouvelle méthode	26,3	15,5	11,4
Pauvreté selon la nouvelle méthode	11,4	6,1	3,8
Pauvreté selon l'ancienne méthode	6,2	4,2	2,3

En vérité, le distinguo introduit entre pauvreté extrême et vulnérabilité ne modifie pas fondamentalement la répartition géographique de la pauvreté. La région du Centre Est (Sfax, Sousse, Monastir et Mahdia) est la région la moins pauvre alors que la région du Centre Ouest (Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid) reste la région la plus pauvre. Globalement, le littoral du pays est moins pauvre que les régions de l'intérieur et du Sud bien que la région du Nord-Ouest (Béja, Jendouba, Siliana, le Kef)) continue à se « distinguer » par un taux de pauvreté nullement corroboré par les autres indicateurs socioéconomiques (emploi, chômage, niveau de consommation, etc.).

Taux de pauvreté par région selon la nouvelle méthode. Source : INS

Région	Pauvreté	Vulnérabilité	Région	Pauvreté	Vulnérabilité
Grand Tunis	1,4%	6,9%	Centre Ouest	12,8%	29,4%
Nord-Est	2,7%	9,6%	Sud-Est	3,8%	11,4%
Nord-Ouest	3,1%	11,1%	Sud-Ouest	5,5%	14,7%
Centre Est	1,2%	5,4%	Ensemble	3,8%	11,4%

La pauvreté selon les services sociaux

Pour mesurer la pauvreté, les services sociaux puisent dans divers fichiers administratifs : le fichier de la pauvreté, les fichiers de l'aide sociale (cartes de soins à tarif réduit, bénéficiaires du Fonds de garantie de la rente du divorce, personnes handicapées, adolescents et jeunes en difficulté d'insertion, etc.), le fichier du PNAFN (Programme national d'aide aux familles nécessiteuses). Les conditions d'éligibilité à l'aide sociale sont de deux natures : économique, sociale. Le revenu individuel ne doit pas dépasser le seuil de pauvreté (mais lequel ?). Quant aux conditions sociales ; elles

intéressent aussi bien l'incapacité à travailler, les mauvaises conditions de vie, l'absence de soutien familial que l'handicap et/ou la maladie chronique.

Taux de pauvreté et de chômage par Gouvernorat

Gouvernorat	Taux de pauvreté en 2011 MAS	Taux global de chômage en 2010	Taux de chômage du niveau supérieur en 2010	Gouvernorat	Taux de pauvreté en 2011 MAS	Taux global de chômage en 2010	Taux de chômage du niveau supérieur en 2010
Tunis	13,4	14,2	13,9	Jendouba	41,0	17,7	38,2
L'Ariana	10,1	10,8	11,2	Le Kef	42,0	12,4	28,0
Ben Arous	12,8	12,2	14,6	Siliana	50,1	15,6	27,3
Manouba	11,0	15,3	24,8	Kairouan	34,0	10,6	35,8
Nabeul	17,8	11,4	24,0	Kasserine	46,4	20,7	38,5
Bizerte	23,8	12,8	22,1	Sidi Bouzid	42,3	14,7	40,2
Zaghouan	31,0	9,4	10,7	Gafsa	30,9	28,3	46,5
Sousse	14,9	13,0	19,4	Tozeur	38,7	17,0	24,8
Monastir	15,8	6,1	17,5	Kébili	32,8	17,5	41,3
Mahdia	29,8	12,2	28,0	Gabes	28,9	18,1	37,6
Sfax	17,8	7,4	18,1	Médenine	24,5	13,9	32,4
TUNISIE ENTIERE	24,7			Tataouine	38,3	28,8	38,4

D'après les données du MAS, le taux de pauvreté le plus élevé en Tunisie en 2011 est enregistré dans le gouvernorat de Siliana (50,1%) et le taux le plus bas dans celui de L'Ariana (10,1%). Schématiquement, le littoral, dans son ensemble, a un taux de pauvreté moindre que la moyenne nationale (24,7%), sauf à Mahdia (29,8%) et à Gabes (28,9%), en raison probablement du poids persistant du milieu rural dans ces deux gouvernorats. Cependant aucune corrélation solide n'a pu être établie entre le taux de pauvreté par gouvernorat et le taux global de chômage ou le taux de chômage des diplômés du supérieur par gouvernorat. Ceci laisse la porte ouverte à nombre de conjectures. En tout état de cause, les données empiriques et institutionnelles semblent mieux refléter la situation socioéconomique que la méthode normative.

Cependant, la méthodologie adoptée par les services sociaux suscite plusieurs interrogations : les conditions d'éligibilité sont-elles respectées ? Les travailleurs sociaux se réfèrent-ils tous à la même nomenclature ? En outre, de région à région, de localité à localité, les mentalités sont différentes : les uns répugnent à s'inscrire sur les registres de la pauvreté; les autres sont demandeurs

La pauvreté selon les indicateurs composites : Analyse comparative

L'approche monétaire de la pauvreté introduit de facto une déconnexion entre pauvreté et développement économique et social alors que les indicateurs multidimensionnels la rétablissent. Dans ce qui suit, nous proposons un survol rapide de ces indicateurs.

1-L'IDH

L'IDH est un indice calculé sur la base d'une moyenne de trois indices. L'espérance de vie à la naissance exprimée en années synthétise la situation sanitaire. La situation éducative est mesurée par la durée moyenne de scolarisation pour les adultes de plus de 25 ans et la durée attendue de scolarisation pour les enfants d'âge scolaire. La situation du niveau de vie est exprimée par le logarithme du revenu brut par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA). La formule générale de l'IDH est comme suit où *A*, *D* et *E* sont respectivement les indices de longévité, niveau d'éducation et niveau de vie :

$$IDH = \frac{A + D + E}{3}$$

A, D et E sont calculés comme suit :

Indice	Mesure	Valeur minimale	Valeur maximale	Formule
Longévité	Espérance de vie à la naissance (EV)	25 ans	85 ans	$A = \frac{EV - 25}{60}$
Éducation	Taux d'alphabétisation (TA)	0 %	100 %	$D = \frac{2TA + TBS}{3}$
	Taux brut de scolarisation (TBS)	0 %	100 %	
Niveau de vie	Logarithme décimal du PIB par habitant en PPA	100 USD	40 000 USD	$E = \frac{\log_{10} PIB - 2}{2,80206}$

Catégories d'IDH

Catégorie d'IDH	2010	2011	Catégorie d'IDH	2010	2011
Développement humain très élevé	0,888	0,889	Développement humain moyen	0,625	0,630
Développement humain élevé	0,739	0,741	Développement humain faible	0,453	0,456
Moyenne Monde	0,679	0,682			

Mais dans la mesure où l'IDH est construit sur la base de moyennes, il ne peut refléter la totalité des disparités du développement humain à l'intérieur du même pays. En outre, des pays comme la Norvège ou la France se situent mieux en IDH non monétaire qu'en IDH global. A l'inverse, les Emirats Arabes Unis, le Qatar et l'Arabie Saoudite accusent une régression. Seuls, le Liban, la Tunisie et la Jordanie y échappent. Ceci est dû aux performances éducatives et sanitaires des trois pays.

Classement des pays selon l'IDH et ses composantes en 2011. Source : Rapport PNUD 2011

Pays	Rang	IDH	Espérance de vie à la naissance en années	Durée de scolarisation moyenne en années	Durée attendue de scolarisation en années	RNB par habitant exprimé en \$PPA constant de 2005	Classement selon le RNB moins classement à l'IDH	IDH non monétaire en valeur
Norvège	1	0,943	81,1	12,6	17,3	47.557	6	0,975
France	20	0,884	81,5	10,6	16,1	30.462	4	0,919
E.A.U	30	0,846	76,5	9,3	13,3	59.993	-27	0,813
Qatar	37	0,831	78,4	7,3	12,0	107.721	-36	0,757
Cuba	51	0,776	79,1	9,9	17,5	5.416	52	0,904

Arabie Saoudite	56	0,770	73,9	7,8	13,7	23.274	-19	0,765
Liban	71	0,739	72,6	7,9	13,8	13.076	-10	0,760
Tunisie	94	0,698	74,5	6,5	14,5	7.281	2	0,745
Jordanie	95	0,698	73,4	8,6	13,1	5.300	9	0,773

2-L'indice de pauvreté multidimensionnelle

L'intérêt de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) réside plus particulièrement dans la connexion qu'il établit avec les indicateurs entrant dans le calcul de l'*Indice de Développement humain* (santé, éducation, conditions de vie). Une personne est pauvre de manière « multidimensionnelle » si les indicateurs pondérés dans lesquels elle subit des manques s'élèvent à au moins 30%. Les 10 indicateurs retenus sont les suivants :

DOMAINE	Indicateurs	Privations recensées	Pondération
SANTÉ	Mortalité infantile	Population vivant dans un foyer où un enfant est mort avant 5 ans	16,7%
	Nutrition	Population vivant dans un foyer où enfants ou adultes sont en état de malnutrition	16,7%
ÉDUCATION	Scolarisation	Population vivant dans un foyer où aucun membre n'a bénéficié de 5 années d'école	16,7%
	Sortie de l'école avant 8 années de scolarité	Population vivant dans un foyer où un enfant est sorti de l'école avant d'avoir terminé ses 8 années de scolarité	16,7%
CONDITIONS DE VIE	Électricité	Population vivant dans un foyer ne disposant pas d'électricité	5,6%
	Assainissement	Population vivant dans un foyer ne disposant pas de sanitaires	5,6%
	Eau potable améliorée	Population vivant dans un foyer n'ayant pas accès à une eau potable améliorée ou dont l'accès est éloigné de plus de 30 minutes de marche	5,6%
	Sol de l'habitat	Population vivant dans un foyer où le sol est en terre battue, en sable	5,6%
	Combustible d'alimentation	Population vivant dans un foyer où le combustible pour la cuisine est le bois, le charbon de bois ou les excréments animaux	5,6%
	Biens mobiliers	Population vivant dans un foyer ne disposant pas de plus d'un élément mobilier suivant : radio, TV, téléphone, bicyclette, motocyclette, voiture, tracteur	5,6%

L'IPM modifie le classement des pays par le seul IDH. Certains pays régressent comme l'Éthiopie, l'Inde ou le Pakistan, d'autres avancent dans le classement comme la Tanzanie, le Vietnam ou la Tunisie. Toutefois, les comparaisons transnationales doivent être abordées avec prudence, et ce dans la mesure où l'IPM minimise la population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle tout en révélant un degré élevé de privation.

Pauvreté multidimensionnelle : Rapport PNUD 2011

Pays	Rang de l'IDH	IPM		Population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle		Population exposée à la pauvreté en %	Population vivant dans une pauvreté extrême	Population vivant sous le seuil national de pauvreté
		Année	Valeur	Incidence en %	Degré de privation			

Turquie	92	2003	0,028	6,6	42,0	7,3	1,3	18,1
Tunisie	94	2003	0,010	2,8	37,1	4,9	0,2	3,8
Jordanie	95	2009	0,008	2,4	34,4	1,3	0,1	13,3
Egypte	113	2008	0,024	6,0	40,7	7,2	1,0	22,0
Maroc	130	2007	0,048	10,6	45,3	12,3	3,3	9,0

3-L'indicateur de pauvreté humaine ou IPH-1

L'IPH-1 est calculé à partir de la moyenne cubique de trois indicateurs exprimés en pourcentages P_1 , P_2 et P_3 :

- P_1 est le pourcentage de décès avant 40 ans.
- P_2 est le pourcentage d'analphabétisme.
- P_3 représente le manque de conditions de vies décentes, il est lui-même la moyenne arithmétique de trois indices P_{31} , P_{32} et P_{33} :
 - P_{31} est le pourcentage de personnes privées d'accès à l'eau potable ;
 - P_{32} est le pourcentage de personnes privées d'accès aux services de santé (indice supprimé en 2001 en raison d'un manque de données)
 - P_{33} est le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale (modérée ou aiguë).

On a alors :

$$P_3 = \frac{P_{31} + P_{32} + P_{33}}{3} \quad \text{d'où :} \quad IPH_1 = \sqrt[3]{\frac{P_1^3 + P_2^3 + P_3^3}{3}}$$

Rapport mondial sur le développement humain en 2009

Pays	Rang selon l'IDH	IDH-1		Probabilité de décéder avant 40 ans en % de la cohorte 2005-2010	Taux d'analphabétisme des adultes en % des 15 ans et plus 1999-2007	Population sans source d'eau potable améliorée en % 2006	Enfants souffrants d'une insuffisance pondérale en % des moins de 5 ans 2000-2006	Population vivant sous le seuil de pauvreté en %		Classement selon l'IPH-1 moins classement selon pauvreté monétaire
		Classement	Valeur					2 \$ US	Seuil national	
Turquie	79	40	8,3	5,7	11,3	3	4	9,0	27,0	6
Jordanie	96	29	6,6	5,3	8,9	2	4	3,5	14,2	21
Tunisie	98	65	15,6	4,1	22,3	6	4	12,8	7,6	26
Algérie	104	71	17,5	6,4	24,6	15	4	23,6	22,6	19
Egypte	123	82	23,4	7,2	33,6	2	6	18,4	16,7	58

4-L'IDH ajusté aux inégalités

L'IDH ajusté aux inégalités, ou IDHI, est un indicateur du développement humain qui rend compte d'un certain nombre d'inégalités socioéconomiques. Le calcul de l'IDHI se fonde sur la prise en compte d'indicateurs composites sensibles à la répartition,

proposée par Foster, Lopez-Calva et Szekely (2005), qui s'inspire de la famille de mesures des inégalités d'Atkinson (1970). Pour ce faire, on calcule la moyenne géométrique des indicateurs des dimensions ajustés en fonction des inégalités. Les inégalités au sein de chaque dimension sont estimées selon la mesure d'inégalité d'Atkinson fondée sur l'hypothèse qu'une société a un certain degré d'aversion pour les inégalités. La perte de développement humain potentiel due aux inégalités est la différence entre l'IDH et l'IDHI, exprimée sous forme de pourcentage.

IDH ajusté aux inégalités. Source : PNUD

Pays	IDH en 2011 Valeur	IDH ajusté aux inégalités en 2011		Indice d'espérance de vie ajusté aux inégalités		Indice d'éducation ajusté aux inégalités		Indice de revenu ajusté aux inégalités		Indice de Gini, revenu 2000-2011
		Valeur	Perte globale en %	Valeur	Perte globale en %	Valeur	Perte globale en %	Valeur	Perte globale en %	
Norvège	0,943	0,890	5,6	0,928	3,7	0,964	2,2	0,789	10,6	25,8
USA	0,910	0,771	15,3	0,863	6,6	0,905	3,7	0,587	32,4	40,8
Hongrie	0,816	0,759	7,0	0,809	5,7	0,831	4,0	0,650	11,2	31,2
Tunisie	0,698	0,523	25,2	0,751	12,6	0,396	38,7	0,480	21,8	40,8
Jordanie	0,698	0,565	19,0	0,732	13,1	0,551	22,4	0,449	21,1	37,7

En l'absence d'inégalités, l'IDH et l'IDHI sont évidemment égaux. Mais plus l'IDHI est bas, plus sa différence avec l'IDH est grande et plus fortes sont les inégalités. Considérant que le déficit moyen en IDH ajusté aux inégalités est d'environ 23% et que l'IDH de la Tunisie se situe en 2011 à 0,698 alors que son IDH ajusté aux inégalités n'est que de 0,523, on peut conclure que le déficit tunisien exprime l'étendue des inégalités socioéconomiques du pays. Toutefois, une connexion très forte existe entre l'accentuation des pertes globales dans chaque indice et la répartition des revenus telle qu'elle exprimée par l'indice de GINI. En effet, les pays plus « égalitaires » accusent en définitive de moindres pertes. C'est le cas de la Hongrie et de Cuba notamment. Mais le déclassement de la Tunisie provient en fait de la conjonction de trois pertes : perte due à l'inégalité de scolarisation (38,7%), perte due à l'inégalité des revenus (21,8%) et perte due à l'inégalité de l'espérance de vie (12,6%).

Composantes de l'IDH ajusté aux inégalités en Tunisie. Source : PNUD

Indicateurs	Valeur
Indice de Gini, revenu	40,8
Perte due à l'inégalité de l'espérance de vie (Atkinson) en %	12,6
Perte due à l'inégalité de scolarisation (Atkinson) en %	38,7
Perte due à l'inégalité des revenus (Atkinson) en %	21,8

Indice du niveau d'instruction ajusté aux inégalités	0,396
Indice d'espérance de vie à la naissance ajusté aux inégalités	0,751
Indice de revenu ajusté aux inégalités	0,480
Indice de développement humain ajusté aux inégalités	0,523

5-L'indice de l'inégalité de genre ou IIG

L'indice de l'inégalité de genre s'intéresse plus particulièrement aux inégalités qui frappent les femmes. Il prend en considération les données relatives à la santé de reproduction, l'autonomisation et le taux d'activité des femmes.

Deux paramètres servent à mesurer la santé de reproduction : le taux de mortalité maternelle et le taux de fécondité chez les adolescentes. Le taux de mortalité maternelle mesure le nombre de décès des mères pour 100 000 naissances vivantes, décès survenus pendant la grossesse, à l'accouchement ou après 42 jours (six semaines) des suites de l'accouchement au cours d'une période donnée. Il reflète la qualité des soins prodigués aux femmes enceintes dans la mesure où une corrélation existe entre les niveaux de mortalité maternelle et la proportion des accouchements assistés par un personnel médical qualifié (près de 82% en moyenne en 2009 ; 56% seulement dans la région du Centre Ouest). Le taux de fécondité chez les adolescentes mesure le rapport entre le nombre de naissances vivantes durant une année et le nombre d'adolescentes en âge de procréer. Au-delà du quantitatif, les deux paramètres expriment le statut de la femme dans la société : plus élevée est le niveau éducatif des femmes, plus maîtrisée est leur fécondité et moins est le risque de mortalité maternelle.

L'enquête menée en 2010 sur la mortalité maternelle en Tunisie par l'Institut national de santé publique avec le soutien de l'Oms révèle une baisse importante de ce type de mortalité. Il appert que le taux de mortalité maternelle a continué à chuter passant de 100 pour 100.000 NV en 1980 à 68,9 pour 100.000 NV en 1993 et à 44,8 pour 100.000 NV en 2010. Toutefois, les disparités régionales restent marquantes. La région du Nord-Ouest par exemple enregistre un taux de mortalité maternelle de 67 décès pour 100.000 NV contre 27,9 pour la région du Nord-Est et 30,5 pour la région du Sud-Est (Sahel+Sfax). Les données disponibles sur le taux de fécondité des adolescentes (15-19 ans) montrent que la Tunisie se classe sur ce plan parmi les pays à développement humain très élevé avec un taux de 5,7 naissances pour 1000 femmes âgées de 15 à 19 ans en 2010, très loin des pays comme la Turquie ou la Jordanie ayant un niveau d'IDH comparable.

Nombre de naissances pour 1000 femmes âgées de 15 à 19 ans ou taux de fécondité chez les adolescentes. Source : Rapport sur le développement humain au 15 Mai 2011.

Pays	2000	2005	2008	2010	2020 (Projection)
Norvège	12,6	9,6	8,6	9,0	5,8
Pays-Bas	6,2	7,1	3,8	5,1	3,4
Qatar	24,2	18,6	15,9	16,2	14,9
Tunisie	8,4	6,5	6,9	5,7	3,2
Jordanie	40,6	31,0	24,5	26,5	21,7
Turquie	52,0	42,8	38,8	39,2	22,8

L'autonomisation des femmes dépend essentiellement de leur niveau d'éducation et de leur taux d'emploi. Globalement, les femmes ayant un solide bagage scolaire et universitaire sont mieux armées pour trouver un emploi et pour être autonomes. Toutefois, l'accès des femmes au marché du travail et aux responsabilités politiques et économiques reste entravé par la persistance de certains résidus culturels et culturels et par la situation du marché de l'emploi lui-même.

Evolution des taux de scolarisation et de la part des filles dans l'enseignement supérieur en Tunisie

Indicateur	1990/1991	2000/2001	2009/2010
Taux de scolarisation des filles à l'âge de 6 ans en %	93,9	99,1	99,3
Taux de scolarisation des filles 6-11 ans en %	83,6	97,3	98,5
Part des filles dans l'enseignement supérieur en %	-	51,9	60,3

Le taux d'activité du sexe féminin est déterminant sur plusieurs points. Nonobstant l'autonomisation des femmes que nous venons d'évoquer, l'activité génère moins d'inconvénients sanitaires au sens large, et ce contrairement aux idées reçues. Une femme active et autonome est une femme plus soucieuse de sa santé et de celle de sa famille que ne l'est une femme inactive et dépendante. C'est d'ailleurs là tout le problème du taux d'activité du sexe féminin en Tunisie. Ce taux reste anormalement bas (24,8%) eu égard au taux de scolarisation des filles, la part des femmes dans l'enseignement supérieur, la féminisation accrue des enseignants, des métiers de justice et de santé, etc. En fait le taux d'activité du sexe féminin constitue à l'heure actuelle le seul indicateur qui rapprocherait la Tunisie des paramètres culturels et démographiques dominants dans les pays arabes.

Evolution des taux d'activité selon le sexe en %

Sexe	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Masculin	67,9	67,3	67,7	68,0	68,7	69,5

Féminin	23,6	24,4	24,5	24,7	24,8	24,8
Ensemble	45,5	45,6	45,8	46,2	46,5	46,9

A cet effet, le dernier rapport du PNUD sur l'inégalité du genre signale que le Qatar, situé pourtant parmi les pays à IDH élevé, n'est pas moins classé comme le pays le plus éloigné de l'égalité du genre dans sa catégorie d'IDH. Il en est de même de l'Arabie Saoudite, l'Iran et le Yémen. Avec un indice d'inégalité de genre de 0,293 ; la Tunisie se classe favorablement, l'IIG variant sur le plan mondial entre 0,17 et 0,85. Ce classement est dû pour l'essentiel aux composantes démographiques et sanitaires de l'indicateur. Si ce n'était un taux d'activité féminin faible au regard de l'évolution générale du pays, la Tunisie aurait été bien mieux classée par l'IIG.

Indice d'inégalité de genre et indicateurs connexes. Source : PNUD 2011

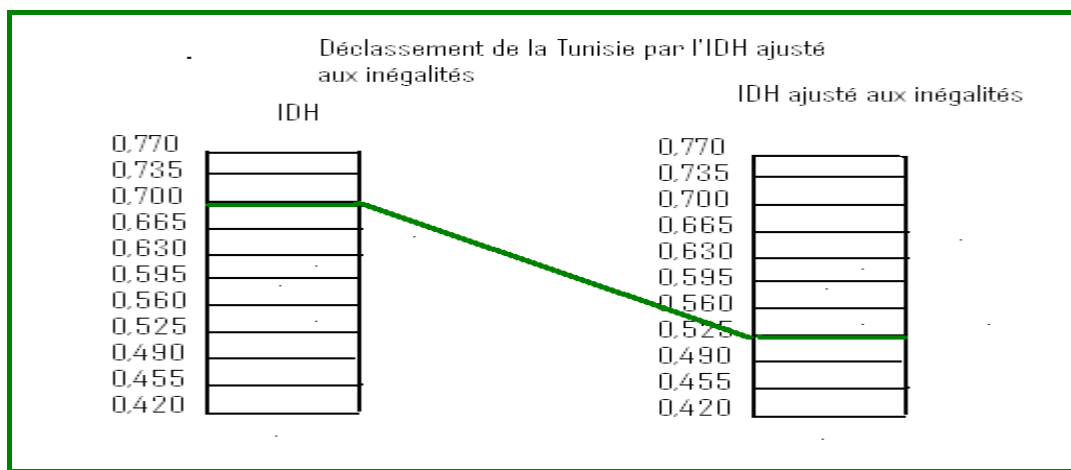
Pays	Rang selon l'IDH	IIG en 2011		Taux de mortalité maternelle	Taux de fécondité adolescentes	Sièges femmes Parlement national	Femmes : Niveau secondaire +	Femmes taux d'activité 25 ans et plus	Taux de prévalence contraception femmes mariées 15-49	Taux global de fécondité
		Rang	Valeur	2008	2011	2011	2010	2009	2005-2009	2011
Arabie S	56	135	0,646	24	11,6	0,0%	50,3%	21,2%	24,0%	2,6
Iran	88	92	0,485	30	29,5	2,8%	39,0%	31,9%	79,0%	1,6
Turquie	92	77	0,443	23	39,2	9,1%	27,1%	24,0%	73,0%	2,0
Tunisie	94	45	0,293	60	5,7	23,3%	33,5%	25,6%	60,0%	1,9
Jordanie	95	83	0,456	59	26,5	12,2%	57,1%	23,3%	59,0%	2,9
Algérie	96	71	0,412	120	7,3	7,0%	36,3%	37,2%	61,0%	2,1

Taux de mortalité maternelle : rapport entre le nombre de décès maternels et le nombre de naissances vivantes au cours d'une année donnée, exprimé pour 100 000 naissances vivantes.

Taux de fécondité des adolescentes : nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.

6-Classement et déclassement de la Tunisie selon les indicateurs

Globalement, la Tunisie améliore son classement mondial par les indicateurs composites, sauf par l'IDH ajusté aux inégalités comme nous venons de le voir. Il semble donc qu'au-delà de la situation réelle de la pauvreté, le problème qui se pose avec gravité en Tunisie est celui de la répartition inéquitable des richesses produites et des disparités régionales et catégorielles en santé et éducation. Cette contradiction est illustrée par le classement différencié de la Tunisie par l'IDH ajusté aux inégalités d'une part, l'IIG d'autre part. Ainsi l'IDH du pays passe de 0,698 à 0,523 seulement pour ce qui est de l'IDH ajusté aux inégalités. En même temps, le rang de la Tunisie s'améliore nettement par l'IIG, passant du 94^{ème} rang mondial selon l'IDH au 45^{ème} rang selon l'IIG.



Ce sont donc bien les paramètres démographiques, sanitaires et éducatifs qui valent à la Tunisie d'occuper un bien meilleur rang mondial par les indices composites que par l'IDH seul, à l'exception évidemment de l'IDH ajusté aux inégalités.

Traits dominants de la pauvreté en Tunisie

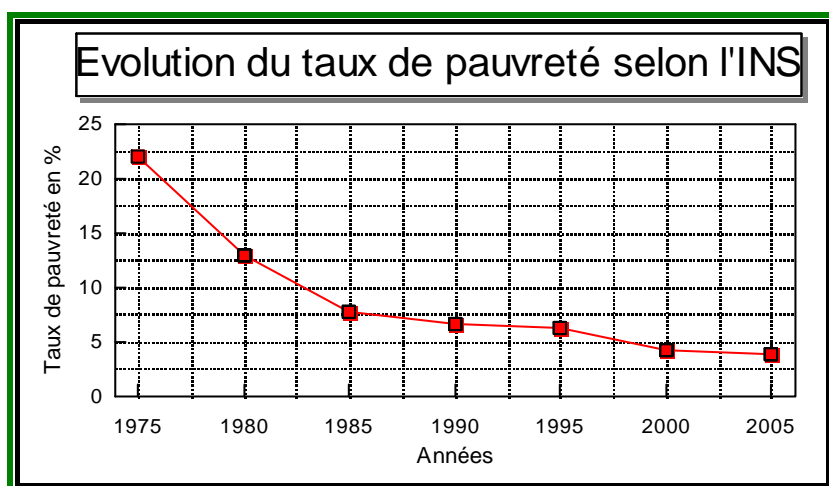
En soixante ans d'indépendance, la pauvreté en Tunisie a incontestablement reculé par rapport à la situation héritée du colonialisme. En 1959-60, près de 66% de la population étaient pauvres et les classes moyennes ne représentaient qu'à peine 20% de la population totale du pays. Entre-temps, le taux de pauvreté a été divisé par 6 et les classes moyennes représentent actuellement plus de 80% de la population. Néanmoins, les écarts de revenu et de patrimoine financier, social et culturel n'ont pas cessé de s'élargir au point d'attenter gravement à l'homogénéisation sociale.

Evolution de la pauvreté et des classes moyennes

Tranches de revenus en 1959	En % de la population	% cumulés	Tranches de consommation en 2005	En % de la population	% cumulés
Moins de 20 dinars	37	37	Moins de 400 dinars	3,8	3,8
20 à 40 dinars	29	66	400-585 dinars	7,7	11,5
40 à 60 dinars	12	78	585-955 dinars	19,5	31,0
60 à 70 dinars	3	81	955-1510 dinars	26,3	57,3
70 à 80 dinars	3	84	1510-2250	20,3	77,6
80 à 90 dinars	2	86	2250-4000	15,0	92,6
90 dinars et plus	14	100	4000 et plus	7,4	100,0
Ensemble	100		Ensemble	100,0	

1-L'application du PAS à partir de 1986 a aggravé les disparités socioéconomiques. Certes, l'impact du PAS été fortement ressenti par l'ensemble de la population. Mais la compression des salaires réels induite par le PAS a considérablement réduit le pouvoir d'achat des salariés (75% de la population active occupée) et occasionné une forte diminution de la part des salaires dans la valeur ajoutée (de 48% en 1985 à moins de 30% en 2010). Cette évolution a fragilisé les classes moyennes inférieures au point de

consacrer leur décrochage du reste des classes moyennes. Mais l'impact du PAS a été plus catastrophique sur les populations fragiles. Alors que le taux de pauvreté n'a pas cessé de baisser sensiblement entre 1975 et 1985, passant de 22% en 1975 à 12,9% en 1980 et à 7,7% en 1985 ; une décélération de la tendance a été observée à partir de 1990. Ce qui s'est passé entre 1986 et 2010 relève d'ailleurs moins de l'évolution globale de la pauvreté que de sa mutation sociologique. La pauvreté est devenue citadine (même si l'on doit formuler quelques réserves quant à l'appréciation du seuil en milieu rural), et touche plus particulièrement les ouvriers ainsi qu'une frange non négligeable d'artisans et de travailleurs indépendants.



2-La pauvreté est liée au milieu. En 1985, 60% de la population pauvre résidaient déjà en milieu urbain. Mais cette tendance s'est bien accélérée entre 1985 et 2000, la part de la population urbaine pauvre dans la population pauvre totale passant de 59,5% en 1985 à 74,2% en 2000. Il faut voir dans cette évolution l'impact du PAS et celui de la sous-estimation du seuil de pauvreté en milieu rural. Toutefois, des données non publiées par l'INS laissent entendre qu'un second retournement de la tendance s'est effectué en 2005, puisque le taux de pauvreté en milieu rural aurait atteint cette année-là 7,1% contre 1,9 % seulement pour le milieu urbain.

Seuil de pauvreté et population pauvre par milieu, source : PNUD

Désignation	1975	1980	1985	1990	1995	2000
Seuil de pauvreté en dinars courants						
-Milieu urbain	87	120	190	278	362	428
-Milieu rural	43	60	95	139	181	221
-Ensemble	64	91	147	222	292	351
Seuil de pauvreté en dinars constants						
-Milieu urbain	272	267	269	278	273	276
-Milieu rural	135	134	134	139	137	142
-Ensemble	200	203	207	222	220	226
Population totale en 1000						
-Milieu urbain	2642,0	3325,0	3880,5	4842,0	5510,2	6038,5
-Milieu rural	2909,0	3044,0	3274,2	3302,0	3491,3	3559,8
-Ensemble	5551,0	6369,0	7154,7	8144,0	9001,5	9598,3

Population pauvre totale en 1000						
-Milieu urbain	700,0	393,0	325,0	354,0	389,0	296,0
-Milieu rural	523,0	430,0	229,0	190,0	170,0	103,0
-Ensemble	1223,0	823,0	554,0	544,0	559,0	399,0
Taux de pauvreté						
-Milieu urbain	26,5%	11,8%	8,4%	7,3%	7,1%	4,9%
-Milieu rural	18,0%	14,1%	7,0%	5,8%	4,9%	2,9%
-Ensemble	22,0%	12,9%	7,7%	6,7%	6,2%	4,2%

3-La pauvreté est liée à la catégorie socioprofessionnelle. Les ouvriers dans l'industrie et les services représentent en 2000 presque la moitié des pauvres ; les ouvriers agricoles 14,7% et les indépendants et artisans 10,7%. L'enquête de consommation des ménages de l'INS de 2005 confirme ce constat. La dépense moyenne annuelle par personne et par an s'élève en effet à 933 dinars pour les chômeurs, 1020 dinars pour les ouvriers agricoles, 1263 dinars pour les ouvriers non agricoles et 1281 dinars pour les exploitants agricoles, 1456 dinars pour les indépendants dans l'industrie, le commerce et l'industrie ; soient des niveaux inférieurs à la consommation moyenne (1820 dinars).

Niveau de dépenses de consommation en dinars selon la CSP en 2005, Source : INS

CSP	Dépense .moyenne/. an/personne	Dépense .moyenne/. an/ménage
Cadres et professions libérales supérieurs	4.104	17.958
Cadres et professions libérales moyens	2.851	13.139
Autres employés	1.930	8.888
Patrons dans l'industrie, le commerce et les services	2.060	9.929
Indépendants dans l'industrie, le commerce et les services	1.456	7.133
Ouvriers non agricoles	1.263	6.263
Exploitants agricoles	1.281	6.788
Ouvriers agricoles	1.020	5.133
Chômeurs	933	4.446
Retraités	2.348	9.771
Autres inactifs	1.848	5.803
Soutiens hors ménages	1.695	6.259

4-La pauvreté est liée à la région de résidence. Nonobstant le cas du Nord-Ouest, la cassure en matière de revenu et de pauvreté entre littoral et régions de l'intérieur semble nette. Celle-ci peut être appréhendée via deux données concordantes : le taux de pauvreté, la dépense moyenne de consommation par personne et par an. En 2000, trois régions seulement avaient un taux de pauvreté situé en dessous de la moyenne nationale : District de Tunis, Centre Est et Nord-Est (nous faisons abstraction du taux de la région du Nord-Ouest). A l'inverse, les régions du Sud et de l'Ouest du pays ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, constat corroboré par le niveau de consommation par région.

Taux de pauvreté par région en %

Région	1980	1985	1990	2000
Grand Tunis	6,3	3,6	4,2	2,8
Nord-Est	11,5	7,8	4,5	4,0
Nord-Ouest	17,6	10,6	10,2	2,3
Centre Ouest	19,7	10,9	10,3	7,1
Centre Est	12,9	5,1	4,4	2,4
Sud	10,6	10,9	8,1	7,5
Tunisie entière	12,9	7,7	6,7	4,2

La dépense moyenne annuelle par personne s'est élevée à 2390 dinars en 2005 pour le District de Tunis, 2084 dinars pour la région du Centre Est, 1826 dinars pour la région du Sud-Est et 1613 dinars pour la région du Nord-Est. La même consommation moyenne ne s'est élevée qu'à 1138 dinars dans la région du Centre Ouest, 1416 dinars dans la région du Nord-Ouest et 1466 dinars dans la région du Sud-Ouest. En 2000, deux régions seulement se situaient au-dessus de la moyenne nationale, trois en 2005, le littoral sud rejoignant les régions les plus développées.

Dépenses annuelles moyennes par région en 2000 et 2005 en Dinars Source : INS)

	Dép.moy.an/ P en 2000	Rang	Dép.moy.an/ P en 2005	Rang
District de Tunis	1761	1	2390	1
Nord-Est	1190	3	1613	3
Nord-Ouest	1103	4	1416	6
Centre Ouest	909	7	1138	7
Centre Est	1594	2	2084	2
Sud-Ouest	1017	6	1466	5
Sud-Est	1097	5	1826	4
ENSEMBLE	1329		1820	

5-La pauvreté est liée à l'hérédité. Le revenu et la CSP des parents commandent l'accès des enfants aux meilleurs établissements scolaires. L'origine sociale des élèves des Lycées Pilote et des étudiants en médecine et des filières les plus recherchées de l'enseignement supérieur constitue l'illustration de cette dépendance. Il est toutefois vrai que le développement des cours particuliers et l'affectation du corps enseignant sur la base de la note pédagogique ont beaucoup joué. L'Etat et les syndicats ne peuvent plus s'absoudre continuellement de leurs responsabilités à cet égard. Mais il est aussi vrai que le meilleur rendement des établissements scolaires est apporté en définitive par les élèves eux-mêmes, c'est-à-dire par le milieu social auquel ils appartiennent. La réussite scolaire et universitaire repose de plus en plus sur la transmission d'un certain capital culturel et d'un certain «habitus» défini par Bourdieu comme étant l'ensemble de dispositions acquises par un individu au cours de son histoire allant jusqu'à sa façon de «se comporter, de penser, de sentir, ..». L'accès à l'emploi n'échappe pas non plus à l'influence de cet «habitus» à l'heure où le travail se raréfie. De plus, les enfants issus de milieux favorisés, déjà mieux lotis en diplômes et qualification, sont avantagés dans leur parcours professionnel par l'aisance qu'ils ont acquis à communiquer et à se mouvoir en société, par « la maîtrise des codes sociaux dominants, par l'apport non négligeable

des réseaux familiaux et par le développement d'un esprit de corps exclusif d'alliance matrimoniale et sociale » confinant à la cooptation sinon au népotisme.

CONCLUSIONS

Aucun indicateur de pauvreté n'est pleinement satisfaisant. Certains indicateurs se limitent à la saisie tout à fait partielle d'ailleurs de la pauvreté monétaire, soit sous l'angle absolu, soit sous l'angle relatif. D'autres ont une approche multidimensionnelle et par conséquent moins statique s'agissant de faire ressortir les déficiences entravant la sortie durable de la situation de pauvreté. Un troisième groupe opère une synthèse entre indicateurs de développement et pauvreté. Sous cet angle, la méthodologie permettant le calcul du seuil de pauvreté en Tunisie est évidemment contestable. Nous pensons qu'il est temps d'aller au-delà de l'approche monétaire, doit-elle être déplacée d'abord de l'absolu au relatif, pour adopter dans un deuxième temps et dès que l'arsenal statistique le permettra, des indicateurs composites. De son côté, la mesure empirique de la population pauvre offre certains avantages mais elle souffre manifestement d'un manquement à l'objectivité et à l'exhaustivité.

En fait, le fond du problème réside dans l'exclusion sociale et régionale générée par le modèle de développement, la sanctuarisation de la reproduction sociale et la redistribution inversée des richesses produites. C'est d'autant plus nécessaire à souligner que, preuves à l'appui, la croissance seule ne peut réussir à réduire la pauvreté si les écarts de revenu continuent à grandir et si l'ascenseur social reste en panne. Pour leur part, les politiques de lutte contre la pauvreté ont montré des limites qui tiennent à leur contenu et à l'impact négatif de la politique de développement elle-même. Pour combattre la pauvreté avec quelque efficacité, il faut donc réformer, concomitamment, la politique de développement, la stratégie industrielle notamment, la politique des revenus, la politique de l'éducation et de la formation.

En somme, les catégories sociales les moins favorisées et les régions les moins développées souffrent du chômage et de la pauvreté multidimensionnelle, mais elles souffrent davantage encore d'une espèce de lévitation socioculturelle régressive qui ajoute à leur marginalisation. Le scandale serait de continuer à traiter ces catégories et ces régions avec condescendance alors qu'il s'agit de les remettre dans le giron national en brisant le cercle vicieux de la pauvreté multidimensionnelle. Dans le cas contraire, c'est l'anarchie et le chaos qui prévaudront. ***Il ne faut jamais oublier que les sociétés les plus violentes et les plus désagrégées ne sont nécessairement pas les sociétés les plus pauvres mais bien celles dans lesquelles le partage des richesses est le plus inéquitable et la cohésion sociale la moins accomplie.***